

# La signification de “ christianus ” dans la théologie de saint Augustin et la tradition ancienne

L'antiquité chrétienne a attaché une importance considérable au rite de l'onction baptismale et à son symbolisme<sup>1</sup>. Il en est résulté toute une théologie du sacerdoce commun des fidèles dont saint Augustin est le meilleur témoin. Une homélie sur le psaume 26 résume cette doctrine : « Seuls alors [au temps de David] recevaient l'onction le roi et le prêtre... et ces deux personnes étaient la figure du Christ, unique roi et prêtre, et ainsi appelé Christ en raison du chrême. Et non seulement notre Chef a reçu l'onction, mais aussi son corps, c'est-à-dire nous-mêmes. Il est en effet notre roi, parce qu'il nous gouverne et nous dirige. Il est prêtre parce qu'il intercède pour nous [...], nous rachetant comme un agneau immaculé par son sang répandu, nous incorporant à lui, faisant de nous ses membres, pour qu'en lui nous soyons nous aussi le Christ. C'est pourquoi l'onction est donnée à tous les chrétiens, tandis que dans les temps antérieurs de l'Ancien Testament, elle était l'apanage de deux seuls personnages. D'où il apparaît que nous sommes le corps du Christ, puisque nous avons tous reçu l'onction ; et nous sommes tous en lui des christes et le Christ, car d'une certaine manière, le Christ entier est tête et corps<sup>2</sup>. »

---

1. La bibliographie serait considérable. On se référera d'abord à A. STENZEL, *Die Taufe. Eine genetische Erklärung der Tauf liturgie*, Innsbruck, 1958, et à J. COPPENS, *L'Imposition des mains et les rites connexes dans le Nouveau Testament et dans l'Église ancienne*, Wetteren-Paris, 1925. Nous renvoyons, note suivante, à quelques travaux se rapportant plus directement à saint Augustin.

2. Augustinus, *Enarr. in ps. 26*, II, 2 (C. C. 38, 154-155) : « Unctus est enim ille [David] ut rex. Et solus tunc ungebatur rex et sacerdos ; duae istae illo tempore unctae personae. In duabus personis praefigurabatur futurus unus rex et sacerdos, utroque munere unus Christus, et ideo Christus a chrismate. Non solum autem caput nostrum unctum est, sed et corpus eius nos ipsi. Rex autem est, quia nos regit et ducit ; sacerdos, quia pro nobis interpellat. Et quidem solus ille sacerdos talis exstitit, ut ipse esset etiam sacrificium. Sacrificium obtulit Deo non aliud quam seipsum. Non enim inueniret praeter se mundissimam rationalem uictimam, tamquam agnus immaculatus fuso sanguine suo redimens nos, concorporans nos sibi, faciens nos membra sua, ut in illo et nos Christus essemus. Ideo ad omnes christianos pertinet unctio ; prioribus autem Veteris Testamenti temporibus ad duas solas personas pertinebat. Inde autem

Le fait de considérer l'onction baptismale comme une participation à l'onction royale et sacerdotale du Christ aurait dû normalement attirer l'attention sur notre nom de *chrétiens* (*uncti*) et provoquer de nouvelles réflexions à son sujet. Il faut cependant éviter de trop se laisser guider par ces présupposés. Alors qu'il tient en haute estime et place bien avant son titre d'évêque son nom de « chrétien », « nomen gratiae » ou « nomen salutis<sup>3</sup> », on est un peu surpris ou même déçu de voir Augustin rester si discret sur le sens de cette appellation qui se serait pourtant admirablement prêtée à une exégèse où son goût des allusions bibliques et de l'allégorie aurait trouvé une matière privilégiée.

Comment donc se fait-il qu'Augustin, après avoir développé le thème du sacerdoce des fidèles en rapport avec l'onction baptismale et l'onction du Christ, ne s'arrête pas davantage au mot *christianus* et ne l'interprète pas plus volontiers à la lumière de cette théologie ? C'est ce que nous voudrions examiner ici. S'il est impossible de donner à cette question une réponse entièrement satisfaisante, du moins elle nous fournira l'occasion de retrouver la pensée de saint Augustin et de quelques-uns de ses devanciers sur le sujet en lui-même restreint, mais d'une réelle portée spirituelle et ecclésiologique.

## I. — Aux origines de l'appellation

L'histoire même du mot *χριστιανός* éclaire notre propos. On notera tout au moins une rencontre qui pourrait n'être pas tout à fait fortuite : les hésitations ou les réticences d'Augustin devant le mot *christianus* répondent à l'attitude très réservée des premiers écrivains ecclésiastiques.

---

apparet Christi corpus nos esse, quia omnes unguimur; et omnes in illo et Christi et Christus sumus, quia quodammodo totus Christus caput et corpus est. » Parmi les plus beaux textes : *Quaest. euang.*, II, 40 (P. L. 35, 1355) ; *Enarr. in ps.* 44, 19-21 (C. C. 38, 507-509) ; *De civ. Dei*, XX, 10 (éd. Dombart-Kalb, C. C. 48, 719-720). Voir, entre autres études : P. GALTIER, *La consignation à Carthage et à Rome*, dans *Recherches de science religieuse*, 2 (1911), pp. 349-383 ; W. ROETZER, *Des Heiligen Augustinus Schriften als Liturgie-Geschichtliche Quelle*, Munich, 1930 ; D. ZÄHRINGER, *Das kirchliche Priestertum nach dem hl. Augustinus*, Paderborn, 1931 ; B. BUSCH, *De initiatione christiana secundum doctrinam sancti Augustini*, Rome, 1939 ; J. PINTARD, *Le sacerdoce selon saint Augustin*, Paris, 1960.

3. AUGUSTINUS, *Sermo* 340, 1 (P. L. 38, 1483) : « Vbi me terret, quod uobis sum, ibi me consolatur, quod uobiscum sum. Vobis enim sum episcopus : uobiscum sum christianus. Illud est nomen suscepti officii, hoc gratiae ; illud periculi est, hoc salutis. » Ce sermon 340 est attribué à saint Césaire d'Arles (*Sermo* 232 ; éd. Morin, C. C. 104, 918-921) ; au jugement de Dom Morin lui-même, il est extrait, à l'exception de la conclusion (n. 4), d'un sermon de saint Augustin qui ne nous est pas connu autrement. Cf. à propos de ce texte et d'autres semblables, Maurice JOURJON, *L'évêque comme membre du peuple de Dieu selon saint Augustin*, dans *Bulletin des Facultés de Lyon*, 73 (1951), pp. 21-40. Id., *L'évêque et le peuple de Dieu selon saint Augustin*, dans *Saint Augustin parmi nous*, Paris, 1954, pp. 177-178. Attaqué par Petilianus qui lui demandait qui l'avait ordonné, Augustin, lors de la Conférence de Carthage avec les Donatistes (411), défila ainsi ses titres : « Ego, cuius ordinatorem requiris homo sum christianus, fidelis, quod Deo teste loquor, catholicus » ; *Gesta collat. carthag.*, III, 247 (P. L. 11, 1406),

Commençons par rappeler les difficultés que pose aux érudits l'introduction de *χριστιανός*. On ne soupçonnerait pas ces problèmes en lisant, dans la *Bible de Jérusalem*, la seconde partie du verset 26, au chapitre XI des *Actes des Apôtres* : « C'est à Antioche que, pour la première fois, les disciples reçurent le nom de ' chrétiens '. » On ajoute, en guise de commentaire : « C'est-à-dire partisans ou sectateurs de Christus (ou Chrestus). En créant ce sobriquet, les païens d'Antioche ont pris le titre de ' Christ ' (oint) pour un nom propre<sup>4</sup>. » Il faut savoir que cette dernière explication n'est pas très répandue.

La traduction citée suppose qu'on accepte, comme presque tout le monde après Guillaume Budé et Henri Estienne, de donner le sens passif à *χρηματίσαι* (« ils ont été appelés », « ils reçurent le nom »). Certains se sont pourtant élevés contre cette interprétation. Elias J. Bickerman et Baruch Lifshitz<sup>5</sup>, ce dernier tout récemment, soutiennent que le nom de *chrétiens* n'a pas été imposé du dehors aux disciples de Jésus, mais qu'ils se le donnèrent eux-mêmes. Ces deux auteurs ne s'entendent d'ailleurs pas sur le sens qu'aurait d'abord comporté l'appellation. Bickerman déploie beaucoup d'érudition pour essayer de montrer que les chrétiens se considéraient comme les *serviteurs d'un roi* (le Christ<sup>6</sup>). Selon Lifshitz, ils se seraient attachés avant tout à l'idée de messianisme et de salut et *χριστιανοί* aurait signifié dès lors *adeptes ou témoins du Sauveur crucifié*<sup>7</sup>.

Si on admet que les chrétiens se sont donnés eux-mêmes leur nom, on comprend difficilement le peu de cas qu'on en a fait à l'époque la plus ancienne. Si, au contraire, comme il paraît probable, le mot est d'origine païenne, la chose s'expliquerait assez naturellement.

De toutes manières, la thèse de l'origine étrangère reste communément acceptée. Elle a encore été défendue ces derniers temps par Eric Peterson, avec l'acribie qui lui était coutumière, et par H. Karpp, dans l'article du *Reallexikon für Antike und Christentum*<sup>8</sup>. Orientés par des considérations

4. *Les Actes des Apôtres*, trad. et notes de J. Dupont, Paris, 1953, p. 111 ; même traduction et même note dans l'édition manuelle. L'hypothèse adoptée par la *Bible de Jérusalem* est reprise par H. B. MATTINGLY, *The Origin of the Name Christiani*, dans *Journal of Theological Studies*, N. S. 9 (1958), pp. 26-37 ; l'auteur soutient que le nom est bien d'origine païenne, mais qu'il a d'abord été donné par la populace d'Antioche plutôt que par les magistrats romains.

5. E. J. BICKERMAN, *The Name of Christians*, dans *Harvard Theological Review*, 42 (1949), pp. 109-124. B. LIFSHITZ, *L'origine du nom des chrétiens*, dans *Vigiliae Christianae*, 16 (1962), pp. 65-70.

6. E. J. BICKERMAN, *The Name of Christians*, *loc. cit.*, pp. 119-123. Cf. ID., *Les Hérodiens*, dans *Revue Biblique*, 47 (1938), p. 195 ; l'auteur donne ainsi au nom de Christ une connotation plus immédiatement royale que sacerdotale.

7. B. LIFSHITZ, *L'origine du nom des chrétiens*, *loc. cit.*

8. E. PETERSON, *Christianus*, dans *Miscellanea Giovanni Mercati*, vol. I (Studi e Testi, 121), Rome, 1946, pp. 355-372, étude reprise avec des compléments dans *Frühkirche, Judentum und Gnosis*, Fribourg-en-B., 1959, pp. 64-87 ; nous nous référons à cette seconde édition. H. KARPP, art. *Christenmanen*, dans *R. A. C.*, t. II, 1954, col. 1114-1137. On pourra facile-

philologiques (*χριστιανός* est un adjectif pris comme substantif, avec finale calquée sur le latin ; on ne trouve que de très rares exemples de constructions analogues : *Καισαριανός*, *Ἡρωδιανός*), la plupart admettent une source latine, probablement officielle, et songent aux fonctionnaires romains<sup>9</sup>.

On remarque d'ailleurs que les seules fois où l'appellation est rapportée dans le Nouveau Testament (à part Act. II, 26, qui ne fait que mentionner la ville où elle fut d'abord employée), elle est mise dans la bouche des adversaires (I Petr. 4, 16 ; Act. 26, 28). Les chrétiens mettront de fait un peu de temps à l'utiliser couramment pour se désigner eux-mêmes. Les textes les plus anciens où on la rencontre sont surtout des Actes de martyrs où le nom de *chrétien* prend figure de chef d'accusation<sup>10</sup>. L'usage en est encore relativement rare chez Irénée et Hippolyte<sup>11</sup>. Le nom finit pourtant par se répandre et même par supplanter plus ou moins des désignations scripturaires comme « élus », « saints », « disciples<sup>12</sup> ». C'était celui qui prêtait le moins à équivoque. Il avait été anobli par la confession des martyrs et était susceptible de se charger d'une riche signification religieuse.

ment à l'aide de ces travaux et de A. ORBE, *La Unión del Verbo*, Rome, 1961, pp. 657-683 (bibliographie), retracer la littérature du sujet. H. LECLERCQ, art. *Chrétien*, dans *Dict. d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. III-1, col. 1464-1478, présente un matériel épigraphique abondant. On consultera encore avec profit A. HARNACK, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Jahrhunderten*, 2<sup>e</sup> éd., Leipzig, 1906, t. I, pp. 345-348.

9. Cf. E. PETERSON, *Frühkirche...*, p. 75 : « In Antiochia haben die Jünger (*μαθηταί*) erstmalig die offizielle Bezeichnung durch die römische Behörde als *χριστιανός*, d. h. als Anhänger einer unter der Leitung einer *χριστός* stehenden und von Herodes Antipas in Judäa als feindlich angesehenen Bewegung erhalten » ; voir encore *ibid.*, p. 81, et H. KARPP, *Christennamen*, loc. cit., col. 1133.

Signalons chez saint Augustin une curieuse chicane avec le grammairien Cresconius sur la dérivation de *Donatistae* à partir de *Donatus*. Cresconius aurait préféré *Donatiani*. Augustin lui concède la justesse de cette remarque du point de vue grammatical : « hoc demonstrabo nihil te dixisse per totam epistulam tuam quo refelleres meam, nisi forte quod me nomina deriuare uel declinare docuisti, ut a Donato Donatianos potius quam Donatistas dicerem, quam tamen Graecam saltem declinationem esse concedis, uidelicet quod ita Donatistae a Donato ut euangelistae ab euangelio nominentur... Nam sic isti a Donati quomodo sancti omnes nolunt ab euangelii societate discedere, et ideo delectantur uocari Donatistae sicut euangelistae, tuque potius eis facis injuriam, cum scribis in Latino sermone non nisi Latinam regulam probans Donatianos a Donato, sicut ab Arrio et Nouato Arrianos et Nouatianos, melius uocari » ; *Contra Cresconium*, II, 1, 2 (éd. Petschenig, C. S. E. L. 52, 360-361). Cf. *De Haeresibus*, 69, (P. L. 42, 43) : « Donatiani uel Donatistae... »

10. A l'époque des persécutions, confesser le nom de chrétien pouvait suffire à provoquer la condamnation. Voir, par exemple, *Mart. Polycarpi*, 10, 1 (éd. Camelot, S. C. 10, 2<sup>e</sup> éd., 256) ; *ibid.*, 12, 1 (259). JUSTINUS, *Apol.*, II, 2, 10-18 (éd. Rauschen, *Flor. Patr.* 2, 118-119). On trouvera bon nombre de références dans H. KARPP, *Christennamen*, loc. cit., col. 1132.

11. Voir E. PETERSON, *Frühkirche...*, pp. 86-87 ; références aux textes anciens où le mot se rencontre, dans H. KARPP, *Christennamen*, loc. cit., col. 1133-1134. Cf. A. HARNACK, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums...*, t. I, p. 356.

12. Voir A. HARNACK, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums...*, t. I, pp. 334-354 ; P. RENARD, art. *Chrétien* (*χριστιανός*), dans *Dictionnaire de la Bible*, t. II-1, col. 715-716.

## II. — Signification du nom d'après les auteurs anciens

Les auteurs anciens auraient-ils déjà exploité le contenu « mystique » du mot *chrétien* ?

Certaines de leurs explications tendent simplement à le rattacher à *Χριστός*, pris comme nom propre. Il prend chez les adversaires le sens d'adepte ou de sectateur d'un chef politique, à l'instar de *Ἡρωδιανός*<sup>13</sup>.

Une autre acception dans la même ligne mérite de nous retenir. Les chrétiens ne seraient-ils pas plutôt les disciples du rabbin Jésus, appelé Christ, les membres de son école ? L'Écriture appelle Jésus *διδάσκαλος* et les siens *μαθηταί*. Même ceux qui n'avaient pas été les auditeurs immédiats du Maître considérèrent comme un honneur de se dire, en face des hérétiques, ses disciples ou les témoins fidèles de son enseignement. Ce titre disparut pourtant assez tôt comme désignation courante. Les apologistes du II<sup>e</sup> siècle appellent encore volontiers, il est vrai, le Christ leur maître et se disent ses disciples, mais leur manière de parler est peut-être déjà moins en continuité avec la terminologie du Nouveau Testament qu'avec celle des écoles philosophiques<sup>14</sup>.

Tertullien s'engage résolument de ce côté : « Quid noui, si aliqua disciplina de magistro cognomentum sectoribus suis inducit ? Nonne philosophi de auctoribus suis nuncupantur Platonici, Epicurei, Pythagorici<sup>15</sup> ? » Cette explication ne s'imposera guère, même si *chrétien* peut signifier *confesseur du Christ*, comme dans la réponse de saint Quintinus (martyrisé probablement en 285) à la question du préfet Richovarus, « Comment t'appelles-tu ? » — « Je suis chrétien, dit-il, et je confesse le Christ<sup>16</sup>. » Pour ceux qui insistaient sur le Christ comme maître intérieur — ainsi

13. E. PETERSON, *Frühkirche...*, pp. 69-87.

14. H. RENGSTORF, art. *διδάσκαλος*, dans KITTEL, *Theologisches Wörterbuch zum Neuen Testament*, t. II, pp. 155-160 (« Jesus als *διδάσκαλος* »); ID., art. *μαθητής*, *ibid.*, t. IV, pp. 447-460 (« Die Jünger Jesu »). A. HARNACK, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums...*, t. I, p. 336.

15. TERTULLIANUS, *Apol.* 3, 6 (éd. Dekkers, C. C. 1, 92).

16. *Prima passio sancti Quintini*, 3 (*Acta Sanctorum*, 31 oct., XIII, 781) : « Christianus sum, et Christum confiteor ; et tamen, si certissime scire uis nomen meum, Quintinus uocor. » Le récit est un peu enjolivé dans la *Secunda passio*, 5 (*ibid.*, 788) : « Christiano nomine censeor, quia christianus sum, et Christum credo corde et ore profiteor, proprie tamen Quintinus a parentibus sum uocatus. »

17. Par exemple, AUGUSTINUS, *De Magistro*, 38 (éd. Weigel, C. S. E. I. 77, 47) : « De uniuersis autem, quae intelligimus, non loquentem, qui personat foris, sed intus ipsi menti praesidentem consulimus ueritatem, uerbis fortasse ut consulamus admoniti. Ille autem, qui consulitur, docet, qui in interiore homine habitare dictus est Christus, id est incommutabilis Dei atque sempiterna sapientia. » Cf. O. SCHEEL, *Die Anschauung Augustinus über Christi Person und Werk*, Tübingen et Leipzig, 1901, pp. 31-32 ; F. HOFMANN, *Die Kirche bei Clemens von Alexandrien*, dans *Vitae et Veritati. Festgabe für Karl Adam*, Düsseldorf, 1956, pp. 21-24.

Clément d'Alexandrie et saint Augustin à l'époque qui suit sa conversion<sup>17</sup> — le nom de *chrétien* devait aussi facilement évoquer l'idée de disciple ; on doit pourtant se rappeler que cette théologie était une théologie du *Logos* plutôt qu'une christologie proprement dite. Toujours est-il que l'interprétation intellectualiste du mot *christianus* ne fit guère fortune<sup>18</sup>.

Il semble évident que le nom ne comporta, pendant assez longtemps, qu'un rapport très général au Christ. Les chrétiens eux-mêmes se contentent parfois d'une sorte de définition étymologique, sans référer au Christ. Voici la défense présentée peu après 180 par Théophile d'Antioche : « Quant à la façon dont tu te moques de moi en m'appelant *chrétien*, tu ne sais pas ce que tu dis. D'abord, ce qui est oint, est agréable, utile, et n'a rien de ridicule. [...] Pour nous, c'est là l'explication de notre nom de chrétiens : nous sommes oints par l'huile de Dieu<sup>19</sup>. » Un peu plus tard Tertullien, dans son *Apologie*, après avoir dénoncé la haine qui poursuit le nom de *chrétien*, commence son exposé de la même manière : « *Christianus uero, quantum interpretatio est, de unctione deducitur.* » Il prend ensuite la peine de s'arrêter à une autre dérivation populaire, à partir de *χρηστός* : « *Sed et cum perperam 'Christianus' pronuntiatum a uobis [...] de sua uitate uel benignitate compositum est. Oditur itaque in hominibus innocuis etiam nomen innocuum*<sup>20</sup>. »

Nous l'avons dit, on rapproche aussi souvent *chrétien* de Christ, tel saint Justin qui, vers le milieu du II<sup>e</sup> siècle, parle de Jésus-Christ « de qui nous tenons notre nom de chrétiens<sup>21</sup> ». Inutile de multiplier les textes de ce genre<sup>22</sup>. Notons, à l'époque de saint Augustin, une interprétation assez

18. L'histoire de cette tendance trouve un curieux épilogue au deuxième concile de Constantinople (553), alors que Théodore de Mopsueste est condamné pour avoir comparé le Christ à Platon et aux autres fondateurs d'écoles et avoir dit que les chrétiens s'appellent ainsi parce qu'ils ont accepté la doctrine du Christ, comme d'autres s'appellent platoniciens, épicuriens, manichéens, marcionites : *Collatio* IV, 16 (Mansi, 9, 209-210 ; DENZINGER-RAHNER, *Enchiridion Symbolorum*, No 225). Le concile visait sans doute à écarter une interprétation trop rationaliste ou intellectualiste du christianisme ; voir P. GALTIER, *Christ et Chrétien*, dans *Revue d'Ascétique et de Mystique*, 4 (1923), pp. 3-5.

19. THEOPHILUS, *Ad Autolycum*, I, 12 (éd. et trad. Bardy, S. C. 20, 84-85) : *Περὶ δὲ τοῦ σε καταγελᾶν μου, καλοῦντά με χριστιανόν, οὐκ οἶδας ὃ λέγεις. Πρῶτον μὲν ὅτι τὸ χριστὸν ἡδὺ καὶ εὐχρηστον καὶ ἀκαταγέλαστον ἐστίν. [...] Τοιγαροῦν ἡμεῖς τοῦτον εἶκεν καλούμεθα χριστιανοὶ ὅτι χριστόμεθα ἔλαιον θεοῦ.*

20. TERTULLIANUS, *Apol.*, 3, 5 (éd. Dekkers, C. C. 1, 92). Cf. LACTANTIUS, *Diuin. Inst.*, IV, 7 (éd. Brandt, C. S. E. L., 19, 293-294) : « *Sed exponenda huius nominis ratio est propter ignorantium errorem, qui eum immutata littera Chrestum solent dicere.* » Références à d'autres textes dans E. PETERSON, *Frühkirche*..., pp. 83-85, et H. KARPP, *Christennamen*, loc. cit., col. 1134.

21. JUSTINUS, *Apol.*, I, 12, 9 (éd. Rauschen, Flor. Patr. 2, 27) : *ἀφ' οὗ καὶ τὸ χριστιανὸς ἐπωνομάζεσθαι ἐσχήκαμεν.* Voir l'important paragraphe sur saint Justin dans A. ORBE, *La Unción del Verbo*, pp. 73-82.

22. Cf. *Const. apost.*, III, 16, 3 (éd. Funck, *Didasc. et Const. apost.*, I, 211) : *ἀπὸ τοῦ Χριστοῦ χριστιανοί.* OROSIUS, *Hist.*, IV, 20 (P. L., 31, 1054) : « ...Christum et ex eo Christianos, id est,

curieuse de Rufin d'Aquilée qui fait appel à la loi du lévirat : « Le Christ est mort et il s'est corporellement éloigné. Ses frères ont reçu son épouse, l'Église, pour engendrer d'elle des fils par la prédication de l'Évangile, non par eux-mêmes, mais par l'évangile et au nom de leur frère. Dans le Christ Jésus, dit saint Paul, je vous ai engendrés par l'évangile (I Cor. 4). Ainsi, suscitant en raison du nom de leur frère, une postérité à leur frère, ils n'appelaient pas ceux qu'ils engendrèrent *paulinien*s ou *pétrinien*s, mais *chrétiens*<sup>23</sup>. »

Le *De vita christiana* que Georges de Plinval attribue sans hésiter à Pélagé<sup>24</sup>, présente aussi un beau commentaire du nom de *chrétien*, en insistant, comme on pouvait s'y attendre, sur les obligations morales contractées par ceux qui le portent : « Ceux qui ont reçu une onction aussi sainte doivent mener une conduite non moins sainte. C'est du sacrement de cette onction que dérive le nom du Christ et de tous les chrétiens, c'est-à-dire de ceux qui croient au Christ. Il porte en vain un tel nom, celui qui n'imité aucunement le Christ<sup>25</sup>. »

Bien qu'ils soit possible d'alléguer beaucoup d'autres témoignages, nous constatons que ni les écrivains antérieurs à saint Augustin, ni ses contemporains, ne se sont arrêtés très longuement à la signification de *chrétien*. Ils n'ont pas fait de ce nom le point de départ d'une théologie du rattachement au Christ ou d'une participation à son sacerdoce, même si ces idées affleurent parfois.

---

unctum atque ex eo unctos... » Les milieux gnostiques nous ont laissé maintes traces de leurs spéculations sur ce point. Renvoyons encore une fois à la grande étude de A. ORBE, *La Unctio del Verbo*, dans le cadre de ses *Estudios Valentinianos*. Retenons seulement un témoignage. L'évangile de Philippe, un des écrits de la bibliothèque de Khenoboskion, affirme explicitement que « c'est en raison de l'onction que nous avons été appelés chrétiens, non en raison du baptême. Le Christ également est ainsi appelé en raison de l'onction. Le Père, en effet, oint le Fils ; celui-ci oint l'apôtre qui, à son tour, nous oint » : N° 95, d'après la traduction allemande de H. M. SCHENKE, *Das Evangelium nach Philippus. Ein Evangelium der Valentinianer aus dem Funde von Nag-Hamadi*, dans *Theologische Literaturzeitung*, 84 (1959), col. 18.

23. RUFINUS, *In ps. 44 comment.*, 9 (P. L., 21, 823) : « Mortuus est Christus : absentavit se corpore : susceperunt fratres eius uxorem eius Ecclesiam, praedicatione euangelii filios generaturi, non per seipos, sed per euangelium propter nomen fratris. In Christo Iesu, inquit Paulus, per euangelium uos genui. Itaque suscitantes propter nomen fratris semen fratri suo, quotquot genuerunt, non paulinos, non petrinos : sed christianos nominauerunt. » On serait amené ainsi logiquement à tenir les chrétiens pour « fils » du Christ et à donner à celui-ci le titre de « père » ; cette appellation, encore qu'on la retrouve assez fréquemment, prêtait à équivoque et ne s'est pas imposée dans la tradition théologique.

24. G. DE PLINVAL, *Pélagé, ses écrits, sa vie et sa réforme*, Lausanne, 1943, pp. 410-412.

25. PELAGIUS, *De uita christiana*, 1 (P. L., 40, 1033) : « Cuius unctionis quales esse debeamus admonemur exemplo ; ut in quibus tam sancta est unctio, sit non minus sancta conversatio. Ex sacramento enim unctionis huius, et Christi et Christianorum omnium, descendit et nomen ; quod nomen ille frustra sortitur, qui Christum minime imitatur. Quid enim tibi potest uocari quod non es, et nomen tibi usurpare alienum ? Sed si christianum te esse delectat, quae Christiani sunt gere, et merito tibi christiani nomen assume. » Cet écrit avait été placé par les Mauristes en appendice aux œuvres de saint Augustin et il avait ensuite été attribué à Fastidius.

### III. — Christianus chez saint Augustin

Saint Augustin s'inscrit dans la ligne de ses prédécesseurs et ses exposés à lui aussi semblent couper court. Il cherche bien à creuser le « mystère » du nom de *Christ* : « *Christus autem sacramenti nomen est*<sup>26</sup>. » Il en explique patiemment l'étymologie et ne se prive pas de faire état de ses connaissances linguistiques, à vrai dire assez modestes : « *Messias autem unctus est ; unctus graece Christus est ; unde et punice, Messe dicitur ungue. Cognatae quippe sunt linguae istae et uicinae, hebraica, punica et syra*<sup>27</sup>. » Le Christ tire son nom de l'onction royale, sacerdotale et prophétique reçue dans son humanité lors de l'Incarnation et dont l'onction des rois et des prêtres de l'Ancien Testament n'était que la figure<sup>28</sup>. Même si saint Augustin s'arrête avec une certaine complaisance à la signification du mot *Christ*, il n'a pas vraiment suivi les écrivains anténicéens, principalement les gnostiques, qui en avaient tiré « une immense théologie<sup>29</sup> ».

Il est encore moins abondant à propos du passage de *Christus* à *christianus* : « *et ideo christiani, quia ille Christus*<sup>30</sup>. » Sans doute explique-

26. AUGUSTINUS, *Tract. in Joh. ep.*, 3, 6 (P. L. 35, 2000) ; cf. *Contra Faustum*, XVI, 23 (éd. Zycha, C. S. E. L. 25-1, 467).

27. AUGUSTINUS, *Tract. in Joh.*, 15, 27 (C. C. 36, 162). Cf. *Ibid.*, 7, 13 (74), 7, 23 (80), 33, 3 (307) ; *Contra lit. Pel.* II, 104, 238-239 (éd. Petschenig, C. S. E. L. 52, 152) : « *Verum dicitur. Nam illud sacerdotium in figura corporis Christi habebat unctionem, quod unitatis compage fit saluum. Nam et ipse Christus a chrismate appellatur, id est ab unctione. Hunc hebraei dicunt Messiam, quod uerbum punicae linguae consonum est, sicut alia hebraea permulta et paene omnia.* »

28. AUGUSTINUS, *De consensu euang.*, II, 2, 4 (éd. Wehrich, C. S. E. L. 43, 84) : « *...firmissime tenendum est carnem Christi ex utroque genere propagatam, et regum scilicet et sacerdotum, in quibus personis apud illum populum Hebraeorum etiam mystica unctio figurabatur, id est chrisma, unde Christi nomen elucet tanto ante etiam ista evidentissima significatione praenuntiatum* » ; cf. *ibid.*, I, 13, 20 (19) : « *...et unctionem illam mysticam, quod chrisma graece dicitur, unde Christi nomen elucet et propter quam reges suos christos ipsa gens appellabat, non fuisse nisi praenuntiando Christo deputatam...* » *Enarr. in ps.* 44, 19 (C. C. 38, 507) ; *In ps.* 149, 6 (C. C. 40, 2182) ; *Tract. adu. Iudaeos*, 4, 5 (P. L. 42, 53). Dans son explication du mot *Christus*, LACTANCE, *Divin. Inst.*, IV, 7 (éd. Brandt, C. S. E. L. 19, 292), ne réfère pas immédiatement au sacerdoce, mais bien à la royauté : « *nam Christus non proprium nomen est, sed nuncupatio potestatis et regni* ». L'interprétation sacerdotale (ordinairement liée à l'affirmation du pouvoir royal) prévaudra cependant. Par exemple, Ambrosius, *De sacramentis*, IV, 1, 3 (éd. Botte, S. C. 25, 78-79) : « *Unusquisque ungitur in sacerdotium, ungitur et in regnum, sed spiritale regnum est et sacerdotium spiritale* » ; AUGUSTINUS, *Contra Faustum*, XVI, 23 (éd. Zycha, C. S. E. L. 25-1, 467) : « *...illius sacerdotalis chrismatis, unde Christi nomen agnoscimus...* » Voir dans J. LÉCUYER, *Essai sur le sacerdoce des fidèles chez les Pères*, dans *La Maison-Dieu*, N° 27, 1951, p. 25, quelques références à des textes patristiques où il est question de l'unique onction de la divinité qui constitue le Christ Roi et Prêtre. En conséquence le vocable *chrétien* prendra aussi une résonance à la fois royale et sacerdotale ; cf. E. PETERSON, *Frühkirche...*, pp. 76-77.

29. A. ORBE, *La Unción del Verbo*, p. XIII.

30. AUGUSTINUS, *Enarr. in ps.* 149, 6 (C. C. 40, 2182). Le contexte immédiat se rapporte au pouvoir royal, bien que saint Augustin parle ensuite de l'onction reçue par les prêtres et les rois et du double caractère royal et sacerdotal du Christ.



t-il fort bien que le Christ est l'oïnt par excellence et que les chrétiens ne font que participer à son onction : « Le Christ est ainsi appelé en raison de l'onction. Onction se dit *Chrisma* en grec ; donc le Christ est l'Oïnt. Il a reçu l'onction de façon singulière et à titre principal ; c'est pourquoi tous les chrétiens sont oints, mais lui principalement<sup>31</sup>. » Ce qui manque, c'est de voir cette participation à l'onction du Christ mise en rapport plus explicite avec l'onction baptismale et son symbolisme sacerdotal.

Nous pourrions alléguer un passage de la *Cité de Dieu* qui vient compléter la pensée exprimée dans le passage cité à l'instant, et où il est fait clairement allusion à l'onction baptismale, mais, au lieu de *christiani*, peut-être simplement pour donner à sa phrase un tour plus incisif, Augustin a mis *christi* : « Nous pouvons en effet appeler *christs* tous ceux qui sont oints de son chrême [le chrême du Christ<sup>32</sup>]. »

L'évêque d'Hippone ne s'est donc pas complu à développer une théologie du nom de *chrétien* en prolongement de sa théologie de l'onction. Peut-être en a-t-il été empêché, entre autres raisons, par le fait que *christianus* était employé pour désigner les catéchumènes aussi bien que les baptisés.

31. AUGUSTINUS, *Tract. in Joh.*, 7, 13 (C. C. 36, 74) : « Ab unctione enim dicitur Christus. *χρίσμα* unctio est graece ; ergo Christus, unctus. Ille singulariter unctus, praecipue unctus ; unde omnes christiani unguuntur, ille praecipue. Quomodo in psalmo dicit, audi : *Propterea unxit te, Deus, Deus tuus oleo exsultationis, prae participibus tuis*. Participes enim eius omnes sancti ; sed ille singulariter sanctus sanctorum, singulariter unctus, singulariter Christus. »

32. AUGUSTINUS, *De civ. Dei*, XVII, 4 (éd. Dombart-Kalb, C. C. 48, 561-562) : « Omnes quippe unctos eius chrismate recte christos possumus dicere ; quod tamen totum cum suo capite corpus unus est Christus ». Cf. *ibid.*, XVII, 6 (566) ; XX, 10 (718) : « Sed sicut omnes christos dicimus propter mysticum chrisma, sic omnes sacerdotes, quoniam membra sunt unius sacerdotis... » ; pour ce dernier passage, la leçon *christianos* n'est attestée que par le cod. Monacensis lat. 28.185 du XII<sup>e</sup> siècle. Le rapprochement *χριστός-χριστοί* est fréquent dans la littérature ancienne. ORIGÈNES, *In Mt.*, XII, 11 (éd. Klostermann, G. S. C., II, 88) : *χριστού μέλη ὄντες παρώνυμοι ἐχρημάτισαν χριστοί*. METHODIUS, *Conviv.*, VIII, 8 (P. G. 18, 149) : *ἐκαστος τῶν ἁγίων τῷ μετέχειν χριστοῦ, χριστός γεννηθῆναι*. CYRILLUS HIER. [?] *Catech. myst.*, III, 1 (éd. Quasten, Flor. Patr., 7-2, 87) : *μέτοχοι οὖν τοῦ χριστοῦ γενόμενοι χριστοί εἰκότως καλεῖσθε... χριστοί δὲ γεγόνατε τοῦ ἁγίου πνεύματος τὸ ἀντίτυπον δεξιόμενοι... PAMPHILUS, Apologia pro Origene*, trad. de Rufin (P. G. 17, 587) : « Ab uno enim Christo multi fiunt christi... unus Christus factor christorum » ; un manuscrit porte « factor christianorum » et manifeste encore la tendance des copistes à substituer à *christi christiani* qui leur paraissait plus naturel. Nous avons ici un témoin du « unus Christus, multi Christi », dont E. J. BICKERMAN, *The Name of Christians*, loc. cit., p. 123, n. 74, ne retrouvait plus la référence. Cf. AUGUSTINUS, *De civ. Dei*, XVII, 4 (éd. Dombart-Kalb, C. C. 48, 561-562) : « Omnes quippe unctos eius chrismate recte christos possumus dicere ; quod tamen totum cum suo capite corpus unus est Christus. »

33. AUGUSTINUS, *Tract. in Joh.* 44, 2 (C. C. 36, 382) ; *Brev. rom.*, mercredi de la quatrième semaine du carême. Sur ce texte, voir G. FOLLINET, *Un passage du « Tractatus in Ioannem »* 44, 2, dans *Revue des études augustiniennes*, 5 (1959), pp. 153-155 ; ID., compte rendu de M. JOURJON (*Minutes augustiniennes*, dans *Vigiliae Christianae*, 9, 1955, pp. 252-253), *ibid.*, 4 (1958), pp. 41-42. G. Follinet commença par suggérer que Gaume avait corrigé le texte des Mauristes à la suite d'une étude des passages où se trouvent les mots *christianus* et *fidelis* ; après que Dom Dekkers lui eût signalé l'erratum placé par les Mauristes eux-mêmes à la dernière page du t. IV (éd. de 1681), il constata par une enquête sur les manuscrits de la Bibliothèque Nationale de Paris que la correction était parfaitement justifiée.

On connaît le texte du bréviaire, rendu d'ailleurs parfaitement inintelligible par une mauvaise ponctuation et qu'il faut lire ainsi : « Interroga hominem : christianus es ? Respondit tibi non sum, si paganus est aut Iudaeus. Si autem dixerit : sum ; adhuc quaeris ab eo : Catechumenus an fidelis ? Si responderit : Catechumenus, inunctus est, nondum lotus<sup>33</sup>. » Le sermon 249 utilise exactement le même vocabulaire : « Nam ideo et consuetudine ecclesiae antiqua, canonica, fundatissima, paruuli baptizati fideles uocantur. Et sic de his quaerimus : iste infans christianus est ? Respondetur : christianus. Catechumenus an fidelis ? fidelis ; utique a fide, fides a credendo<sup>34</sup>. »

L'usage d'appeler les catéchumènes *christiani* est attesté en Occident au concile d'Elvire (vers 300) et, en Orient, au premier concile de Constantinople<sup>35</sup>. Saint Cyrille de Jérusalem, pourtant, affirme que c'est l'onction qui donne plein droit à l'appellation de *χριστιανοί*, Antérieurement, on n'est qu'en voie de devenir chrétien<sup>36</sup>. Saint Jean Chrysostome parle de même<sup>37</sup>. Saint Augustin semblerait aussi, à un endroit, opposer « catéchumènes » et « chrétiens<sup>38</sup> ».

Malgré une apparence d'hésitation, on ne peut dire que pour ce dernier « les mots d'oïnt, de christ, de chrétien, sont interchangeables<sup>39</sup>... » Ce qui n'est pas rigoureusement vrai au plan du vocabulaire le serait-il à celui de la théologie ? Existerait-il un certain décalage entre l'expression, un peu flottante, et la pensée, plus ferme, et pourrait-on ainsi songer à appliquer à saint Augustin l'affirmation de Y.-M.-J. Congar : « Le christianisme antique et patristique, qui est aussi le christianisme liturgique, n'eût guère considéré comme *chrétien* quelqu'un qui ne fût :

34. AUGUSTINUS, *Sermo* 294 (P. L. 38, 1343).

35. *Conc. Illiberitanum*, can. 45 (Mansi, 2, 13) : « Qui aliquando fuerit catechumenus et per infinita tempora nunquam ad ecclesiam accesserit, si eum de clero quisque cognouerit esse christianum, aut testes aliqui exstiterint fideles, placuit, ei baptismum non negari... » Cf. HEFELE-LECLERCQ, *Histoire des conciles*, t. I-1, Paris, 1907, p. 247. *Conc. Constant.*, can. 7 (Mansi, 3, 564) : τὴν πρώτην ἡμέραν ποιοῦμεν αὐτοὺς χριστιανούς, τὴν δὲ δευτέραν κατηχομένους εἶτα τὴν τρίτην ἐξορκίζομεν αὐτούς.

36. CYRILLUS HIER., *Catech., myst.*, III, 5 (éd. Quasten, *Flor. Patr.* 7-2, 91) : τοῦτου τοῦ ἁγίου χρίσματος καταξιώθεντες, καλεῖσθε χριστιανοί. ἐπαληθεύοντες τῇ ἀναγεννήσει καὶ τῷ ὄνομα. πρό γὰρ τοῦ καταξιώθῆναι ὑμᾶς ταύτης τῆς χάριτος. ταύτης τῆς προσηγορίας κυρίως οὐκ ἦτε ἄξιοι. ἀλλ' ὀδεύοντες προεβιάινετε εἰς τὸ εἶναι χριστιανοί.

37. S'adressant à des catéchumènes, saint Jean Chrysostome décrit la dignité que leur confèrera le baptême : χριστιανὸς ἀκούεις λοιπὸν διὰ τοῦ θεοῦ φιλάνθρωπιαν καὶ πιστός ; *Ημεῖς κατέχουσαι βαπτισματικὰς ἐπιτάξεις*, I, 44 (éd. Wenger, S. C. 50, 131). Cf. *ibid.*, introd., p. 66.

38. H. KARPP, *Christennamen*, *loc. cit.*, col. 1135, cite de saint Augustin, à propos de l'Eucharistie, la phrase « nesciunt catechumeni quid accipiant christiani » qui prouve que ce dernier refusait parfois de donner aux catéchumènes le titre de chrétien ; la référence donnée (*In Joh.* tr. 2, 3, 4) est fautive ; il faut lire tr. 11, 4 (C. C. 36, 112).

39. P. GALTIER, *Christ et chrétien*, *loc. cit.*, p. 10.

pas oint<sup>40</sup> ? » C'est vraiment l'impression que donnent beaucoup de textes augustiniens<sup>41</sup>. Quelques-uns nous réservent-ils quand même des surprises.

Dans une passage sur le « *Nolite tangere christos meos...* », allégué par Congar, Augustin se demande comment, avant que soit instituée l'onction royale, figure de celle du Christ, certains peuvent être appelés « *christi* ». La réponse est bien conforme à l'idée que se fait notre docteur des rapports entre l'Ancien et le Nouveau Testament : « *An ideo christi, quia etiamsi latenter, iam tamen christiani*<sup>42</sup> ? » Ce texte nous conduirait plutôt, si on le serrait de près, à admettre que les catéchumènes peuvent déjà se réclamer du Christ et se dire chrétiens, avant d'avoir reçu l'onction qui est le signe de leur participation au sacerdoce royal du Christ. Leur situation, en effet, n'est pas sans analogie avec celle des justes de l'Ancienne Loi qui, pour Augustin, sont des chrétiens d'avant la lettre<sup>43</sup>.

D'autres textes sont plus explicites. Les catéchumènes croient au Christ. Ils ne rougissent pas d'avoir été marqués du signe de la croix sur le front. Ils appartiennent à la maison du Christ, même s'ils ne sont pas encore élevés à la dignité de fils de la famille et s'ils ne peuvent participer comme les baptisés au corps et au sang du Seigneur<sup>44</sup>.

Parmi ces raisons qui autorisent les catéchumènes à se réclamer du Christ, y en aurait-il une qui justifierait plus particulièrement le titre de *chrétiens* qui leur est donné ? Il faut commencer, semble-t-il, par éliminer la première,

40. Y.-M.-J. CONGAR, *Jalons pour une théologie du laïcat* (Unam Sanctam, 23), Paris, 1954, p. 181.

41. Renvoyons aux études citées plus haut, n. 2. Le texte suivant, par exemple, est fort net : « *Quantumcumque enim catechumenus proficiat, adhuc sarcinam iniquitatis suae portat; non illi dimittitur, nisi cum uenerit ad baptismum* » : *Tract. in Joh.*, 13, 7 (C. C. 36, 134). Cf. *ibid.*, II, 4 (112).

42. AUGUSTINUS, *Enarr. in ps.* 104, 10 (C. C. 40, 1541-1542) : « *Potest autem merito mouere quomodo fuerint christi appellati, antequam esset unctio, ex quo hoc nomen impositum est regibus, quod a Saule coepit, cui Dauid successit in regno; atque inde ceteri et reges Iudae et reges Israel continuatione sacrae consuetudinis unguebantur; in qua unctione figurabatur unus uerus Christus, cui dictum est: *Vnxit te, Deus, Deus tuus oleo exsultationis prae participibus tuis*. Vnde ergo illi iam tunc christi appellabantur? [...] An ideo christi, quia etiamsi latenter, iam tamen christiani? quamuis enim caro Christi ex illis, tamen Christus ante illos...* »

43. AUGUSTINUS, *De baptismo*, IV, 21, 28 (éd. Petschenig, C. S. E. L. 51, 255). Voir à ce sujet Y.-M.-J. CONGAR, *Ecclesia ab Abel*, dans *Abhandlungen über Theologie und Kirche, Festschrift für Karl Adam*, Düsseldorf, 1952, pp. 79-108. Cf. E. LAMIRANDE, *Le temps de l'Église. Notes en marge de saint Augustin et d'Oscar Cullmann*, dans *Revue de l'Université d'Ottawa*, 32 (1962), pp. 32\*-33\*, où on trouvera d'autres références.

44. AUGUSTINUS, *Tract. in Joh.* II, 3-4 (C. C. 36, 111-112) : « *Ipsi ergo se credit Iesus, qui nati fuerint denuo. Ecce illi crediderunt in eum, et Iesus non se credebat eis. Tales sunt omnes catechumeni; ipsi iam credunt in nomine Christi, sed Iesus non se credit eis. Intendat et intellegat Caritas uestra. Si dixerimus catechumeno: *Credis in Christum?* respondet: *Credo, et signat se; iam crucem Christi portat in fronte, et non erubescit de cruce Domini sui. Ecce credidit in nomine eius. Interrogemus eum: *Manducas carnem Filii hominis, et bibis sanguinem Filii hominis?* nescit quid dicimus, quia Iesus non se credidit ei. [...] Et quod signum crucis habent in fronte catechumeni, iam de domo magna sunt; sed fiant ex seruis filii. Non enim nihil sunt qui iam ad domum magnam pertinent. Quando autem manna manducauit populus Israel? Cum transisset mare rubrum...* »*

leur foi au Christ. Saint Augustin admet sans doute que les catéchumènes croient au Christ<sup>45</sup>, mais son vocabulaire oppose nettement « fidèle » et « catéchumène<sup>46</sup> ». Il faut donc songer au rite de la signation qui précédait le baptême et rattachait déjà liturgiquement le candidat au Christ : « Si dixerimus catechumeno : Credis in Christum ? respondet : Credo, et signat se ; iam crucem Christi portat in fronte, et non erubescit de cruce Domini sui<sup>47</sup>. » Dans la mesure où il s'applique également au catéchumène et au baptisé, le titre de *chrétien* n'inclue donc pas l'idée d'onction. Il réfère plutôt directement à la croix du Christ, autrefois objet de honte, maintenant signe d'honneur<sup>48</sup>.

La signation prébaptismale et surtout la consécration baptismale elle-même constituent une sorte de marque d'appartenance, comparée à la *nota militaris*, à l'empreinte du troupeau, au signe du maître sur la porte<sup>49</sup>. Parallèlement à cette idée d'appartenance, Augustin développe une théologie de l'imitation du Christ. Celui qui est marqué du signe (de la croix) du Christ se doit de suivre son maître et, en particulier, de communier

45. Cf. AUGUSTINUS, *Tract. in Joh.* 11, 3 (C. C. 36, 111), cité note précédente. *Sermo* 215, 5 (*in redditione Symboli* ; P. L. 38, 1075) : « Denique ne dubitares, ne erubesceres quando primum credidisti, signum Christi in fronte tanquam in domo pudoris accepisti ».

46. AUGUSTINUS, *Tract. in Joh.* 44, 2 (C. C. 36, 382) ; *Sermo* 59, 2 (P. L. 38, 400) ; *Sermo* 294, 14 (P. L. 38, 1343) ; *Sermo Denis* 17, 8 (éd. Morin, M. A. I, 89) ; *Enarr. in ps.* 109, 17 (C. C. 40, 1618). Ce refus d'appeler les catéchumènes « fidèles », même s'ils croient au Christ, est sans doute à interpréter en fonction de la théologie du baptême, sacrement de la foi. Voir L. VILLETTE, *Foi et sacrement*, Paris, 1959, pp. 219-329. J. GAILLARD, *Saint Augustin et les sacrements de la Foi*, dans *Revue thomiste*, 59 (1959), pp. 664-703.

47. AUGUSTINUS, *Tract. in Joh.* 44, 2 (C. C. 36, 382). Cf. *Ibid.*, tract. 118, 5 (C. C. 36, 657) : « Quod signum nisi adhibeatur siue frontibus credentium, siue ipsi aquae ex qua regenerantur, siue oleo quo chrismate unguuntur, siue sacrificio quo aluntur, nihil eorum rite perficitur ». *Sermo Denis* 17, 8 (éd. Morin, M. A. I, 89) : « Catechumenus es ? Catechumenus. Alia frons tua accepit signum Christi, et aliam tollis ad theatrum ? [...] Nomen Dei super te inuocatur, signum crucis Christi in fronte depingitur, atque figitur ». *Sermo III de symbolo ad catechumenos*, 1 (P. L. 40, 659), attribué à Quoduultdeus de Carthage. Augustin lui-même, dès son enfance, avait ainsi été marqué du signe de la croix : « ...signabar iam signo crucis eius et condiebar eius sale iam inde ab utero matris meae... » : *Confessions*, I, 11, 17 (éd. Skutella, Bibliothèque augustiniennne, vol. 13, p. 302). Voir d'autres textes dans H. RONDET, *Miscellanea Augustiniana. La croix sur le front*, dans *Recherches de science religieuse*, 42 (1954), pp. 388-394. P. GALTIER, *La consignation à Carthage et à Rome, loc. cit.*, traite de la cérémonie finale de l'initiation chrétienne, non de la consignation des catéchumènes. F. VAN DER MEER, *Saint Augustin pasteur d'âmes*, Colmar-Paris, vol. II, p. 124, qualifie le signe de la croix de « signe distinctif du chrétien » : « Parmi la foule qui se pressait au pied des degrés de l'abside, des centaines de personnes n'avaient de chrétien que leur bonne volonté hésitante et leur signe de la croix ; et l'on restait souvent toute une vie dans cet état. Aussi bien l'évêque ne manquait-il jamais de faire appel au sens de l'honneur de ces gens qui portaient si mal le signe de la croix. »

48. Cf. AUGUSTINUS, *Enarr. in ps.* 36, II, 4 (C. C. 38, 350) : « Cum enim sub antiquis scelerati crucifigerentur, modo nullus crucifigitur. Honorata est [cru]x, et finita. Finita est in poena, manet in gloria ». Autres références dans H. RONDET, *La croix sur le front, loc. cit.*, pp. 389-390. Voir plus bas, note 52.

49. Références chez D. ZÄHRINGER, *Das Kirchliche Priestertum nach dem hl. Augustinus*, pp. 95-97, et chez N. M. HARING, *St. Augustine's Use of the Word « Character »*, dans *Mediaeval Studies*, 14 (1952), pp. 79-97. Cf. F. DÖLGER, *Sphragis. Eine altchristliche Taufbezeichnung in ihren Beziehungen zur profanen und religiösen Kultur des Altertums*, Paderborn, 1911, pp. 18-37.

à sa passion<sup>50</sup>. Tout cela se rattache encore étroitement à une théologie du nom de *chrétien*, mais le développer nous entraînerait trop loin du problème précis que nous avons cherché à cerner dans ce travail<sup>51</sup>.

\*  
\* \*

### Conclusion

Aux iv<sup>e</sup> et v<sup>e</sup> siècles, le nom comme la qualité même de *chrétien* sont devenus un titre de gloire<sup>52</sup>. On n'a plus à se défendre des moqueries que provoquait ce nom. Cependant les Pères, s'ils le commentent en passant, n'éprouvent pas le besoin d'en faire le sujet d'exposés très élaborés. Il faudrait nuancer en conséquence la conclusion d'une étude de P. Galtier sur le symbolisme de l'onction baptismale : « Ainsi parlaient les anciens ; ainsi expliquaient-ils le nom de chrétien. Où l'on voit une limite, ils trouvaient un point de départ. Peut-être ce symbolisme de l'onction post-baptismale est-il d'autant plus savoureux à méditer que, le rite s'en accomplissant aujourd'hui à l'insu des intéressés, ceux-ci n'ont presque jamais l'occasion d'en entendre expliquer le sens et la portée. Comme on devient chrétien sans le savoir, il ne faudrait cependant pas le rester sans y penser<sup>53</sup>. » Sans doute est-il opportun de rappeler le sens de l'onction

---

50. Voir, par exemple : AUGUSTINUS, *Sermo* 107, 7 (P. L., 38, 630) ; *Tract. in Joh.* 43, 9 (C. C. 36, 376) ; *Enarr. in ps.* 36, II, 4 (C. C. 38, 350) ; *in ps.* 50, 1 (C. C. 38, 599-600) ; *in ps.* 85, 14 (C. C. 39, 1187).

51. C'est le R. P. A. de Veer qui a attiré notre attention sur la relation entre le nom de chrétien et le signe de la croix ; il nous a fourni en même temps d'utiles indications pour lesquelles nous tenons à le remercier.

52. AUGUSTINUS, *Enarr. in ps.* 59, 9 (C. C. 39, 760-761) : « Tunc ignominiosa ecclesia erat in hominibus, tunc opprobrium illi uiduae obiectabatur, quia Christi erat, quia signum crucis in fronte portabat ; nondum erat honor ; crimen erat tunc... Modo iam nemo uel meminit illius confusionis, quando ignominia erat esse christianum... » ; H. Karpp, *Christennamen, loc. cit.*, col. 136, renvoie à ce texte pour appuyer l'affirmation suivante : « Augustin empfindet, dass sich der Name aus einer Schmähung erst zu einer Ehre gewandelt hat. » On notera qu'il s'agit proprement dans ce passage de la qualité de chrétien plutôt que du nom. Cf. *Enarr. in ps.* 98, 6 (C. C. 39, 1382-1383) : « Ipsi omnes populi, super quos magnus est in Sion, iam confiteantur nomini tuo magno. Paruum fuit nomen tuum, quando irascebantur ; factum est magnum ; iam confiteantur. Quomodo dicimus paruum fuisse nomen Christi, antequam praeclare diffamaretur Christus ? Quia nomen ipsius fama ipsius dicitur. Quae gens est quae non audiuit nomen Christi ? » Cf. ORIGENES, *Hom. in Lucam*, XVI (éd. Rauer, G. C. S., 9, 97-98) : « Ego uero, qui opto esse ecclesiasticus et non ab haeresiarchoe aliquo, sed a Christi uocabulo nuncupari et habere nomen, quod benedicatur super terram, et cupio tam opere quam sensu et esse et dicit christianus... » A. WENGER, dans son édition des *Huit catéchèses baptismales inédites* de saint Jean Chrysostome, cite quelques textes qui montrent comment les fidèles d'Antioche étaient sensibles à l'honneur qui rejaillissait sur leur ville pour être l'endroit où le nom de *chrétiens* avait été utilisé pour la première fois (S. C. 50, 131, n. 1). On avait donc oublié là aussi, au temps de saint Jean Chrysostome, la façon dont le nom avait été introduit, s'il est vrai que l'appellation est d'origine païenne.

53. P. GALTIER, *Christ et chrétien, loc. cit.*, p. 12.

baptismale, à l'exemple des Pères. Nous ne croyons pas, pourtant, que ceux-ci ont proposé cette doctrine pour expliquer le nom de *chrétien*. Ils l'ont fait la plupart du temps sans rappel explicite de cette appellation ou n'ont marqué le rapport qu'en passant.

Nous nous demandions en particulier comment il se fait que saint Augustin ait fait preuve d'une telle discrétion. Les pages qui précèdent suggèrent, au moins, des pistes de recherche.

Les origines même du nom de *chrétien* expliquent peut-être pourquoi, aux premiers temps du christianisme, on s'y est peu arrêté. Même une fois oublié le sens péjoratif du vocable ou les sentiments hostiles qui y étaient attachés, l'absence de réflexions précises sur ce point dans la tradition la plus ancienne a pu entraîner le laconisme des écrivains postérieurs. Saint Augustin a trouvé relativement peu chez ses devanciers et, en somme, il ne tranche guère beaucoup sur eux.

L'importance accordée à l'onction baptismale a pu jouer également au détriment du nom de *chrétien*. Aujourd'hui que le rite passe presque inaperçu, il semble plus naturel de partir du nom si on veut expliquer la relation du fidèle au Christ-Prêtre, par participation à son onction. À l'époque patristique, au contraire, le sens liturgique était beaucoup plus éveillé et les rites avaient encore pleinement conservé leur valeur de signes. La pédagogie catéchétique y puisait abondamment pour l'instruction des catéchumènes. Rien d'étonnant, dans ce contexte, que l'on rattache à l'onction baptismale plutôt qu'au nom même de *chrétien*, les explications sur la dignité royale et sacerdotale du baptisé.

Nous avons enfin signalé une difficulté de vocabulaire, peut-être décisive. Comme le mot *chrétien* s'appliquait aux catéchumènes comme aux baptisés, il devenait difficile d'y référer les exposés sur la dignité sacerdotale et royale, conçue comme étroitement liée à l'onction baptismale. *Chrétien* et *oint* ne sont donc pas synonymes. Si le catéchumène est appelé *chrétien*, il semblerait que c'est spécialement en raison du signe de la croix dont il a été marqué. Dans ce cas, au moins, le titre, tout en référant au Christ, n'évoquerait pas l'idée d'onction ou de sacerdoce.

Par ailleurs, les développements patristiques sur le nom du Christ, sur son onction sacerdotale et royale et sur l'onction baptismale par laquelle les membres participent à l'onction de leur Chef, tout cela devait charger de nouvelles connotations le nom de *chrétien*. En tout cas cette doctrine, élaborée un peu en marge de lui, en reste le plus beau commentaire.

Émilien LAMIRANDE, O.M.I.

Université d'Ottawa.